

Recommandations de PSL à l'intention des exploitations laitières:

Gestion de la situation relative au coronavirus

La propagation croissante du coronavirus et les mesures prises par la Confédération ont également des répercussions sur la production laitière. Bien que les animaux de rente et les produits agricoles ne constituent pas un facteur de risque, nous prions tous les détenteurs de bétail laitier de respecter les mesures édictées par la Confédération, en particulier en ce qui concerne l'hygiène (voir les liens ci-dessous).

Si des personnes à risque sont actives au sein de votre exploitation, vous devez prêter une attention particulière à leur protection; cela vaut également pour les membres de la famille. Par personnes vulnérables, on entend les personnes de 65 ans et plus et les personnes qui souffrent notamment des pathologies suivantes: hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, cancer.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Dans les circonstances actuelles, limitez les visites de votre exploitation (ce n'est pas le moment de proposer des visites à la ferme) et vérifiez que tout le personnel – inséminateurs, transporteurs de lait, vétérinaires, etc. – respecte aussi scrupuleusement les mesures d'hygiène. En ce qui concerne la vente à la ferme, vous devez attirer l'attention sur la situation au moyen d'affiches et garantir le respect des distances sociales de sécurité. Concernant les automates à lait, vous devez vous assurer que les utilisateurs touchent le moins de surfaces possible. Dans tous les cas, veillez à désinfecter les appareils régulièrement.

Coronavirus : mesures et ordonnances

www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html

Hygiène personnelle:

Les dispositions générales et les règles de comportement de l'Office fédéral de la santé (OFSP) doivent être appliquées: www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html.

- Se laver régulièrement les mains avec soin (20-30 secondes) avec de l'eau et du savon.
- Ne pas se serrer la main et éviter les contacts physiques.
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- Respecter une distance sociale de 2 mètres.
- Appeler son médecin en cas de symptômes tels que de la fièvre, de la toux ou des difficultés respiratoires.

Informations utiles:

- Office fédéral de l'agriculture (OFAG): FAQ pour le domaine de l'agriculture sur www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/produktionssicherheit/neuescoronavirus.html. Les autres questions peuvent être directement envoyées à la cellule de crise de l'OFAG (krisenstab@blw.admin.ch).
- Union Suisse des Paysans (USP): www.sbv-usp.ch/fr/la-crise-du-coronavirus-questions-et-reponses-pour-le-secteur-agricole/

La fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL clarifie également d'autres questions, telles que l'incidence sur les marchés.

N'hésitez pas à vous adresser aux services administratifs de PSL pour vos questions.

Prenez soin de vous! Producteurs Suisses de Lait PSL

Berne, le 26 janvier 2021